

DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

._*_._*_._*_

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS

._*_._*_._*_

ENQUETE PUBLIQUE

du 6 décembre 2021 au 6 janvier 2022

Relative à la déclaration de projet n° 1 pour mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de l'Ex Cher à la Loire en vue de la diversification de l'activité agricole de l'exploitation viticole DENIAU située sur le territoire de la commune déléguée de BOURRE (Montrichard Val de Cher)

(arrêté de la Communauté de Communes Val de Cher Controis n° ST2-2021 en date du 22 octobre 2021)

PROCES-VERBAL D'OBSERVATIONS

L'enquête publique, relative à la demande présentée par la Communauté de Communes Val de Cher Controis, afin d'obtenir l'autorisation concernant la déclaration de projet n° 1 pour mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de l'Ex Cher à la Loire en vue de la diversification de l'activité agricole de l'exploitation viticole DENIAU située sur le territoire de la commune déléguée BOURRE (Montrichard Val de Cher), s'est tenue en mairie de BOURRE (siège de l'enquête) et au siège de la Communauté de Communes à CONTRES du lundi 6 décembre 2021 à partir de 9 h au jeudi 6 janvier 2022 jusqu'à 12 heures, soit 32 jours consécutifs.

Conformément à l'arrêté de la Communauté de Communes Val de Cher Controis n° ST2-2021 en date du 22 octobre 2021, un affichage réglementaire a été effectué à l'extérieur de la mairie déléguée de BOURRE, siège de l'enquête, et du siège de la Communauté de Communes Val de Cher Controis à CONTRES, depuis le 19 novembre 2021.

Cet affichage a été également installé sur l'ensemble des collectivités membres de la Communauté de Communes, à savoir : Angé, Châteauvieux, Chatillon-sur-Cher, Chissay-en-Touraine, Choussy, Chémery, Coudes, Couffy, Faverolles-sur-Cher, Fresnes, Gy-en-Sologne, Lassay-sur-Croisne, Le Controis-en-Sologne (Contres, Feings, Fougères-sur-Bièvre, Ouchamps, Thenay), Mareuil-sur-Cher, Méhers, Meunes, Monthou-sur-Cher, Montrichard, Noyers-sur-Cher, Oisly, Pontlevoy, Pouillé, Rougeou, Sassay, Sésy, Selles-sur-Cher, Soing-en-Sologne, Saint-Aignan, Saint-Georges-sur-Cher, Saint-Julien-de-Chédon, Saint-Romain-sur-Cher, Thésée, Vallières-Les-Grandes.

La Communauté de Communes Val de Cher Controis a également fait paraître l'avis d'enquête sur son site internet.

L'avis d'enquête a été publié dans la Nouvelle République édition du Loir-et-Cher et dans la Renaissance du Loir-et-Cher le 12 novembre 2021, puis repris dans ces mêmes journaux respectivement le 10 décembre 2021.

En outre, La Communauté de Communes a fait installer 1 panneau muni de l'avis d'enquête sur le site de la déclaration de projet.

Le dossier était en ligne le 19 novembre 2021 sur le site internet de la Communauté de Communes.

Deux registres d'enquête, ouverts par Madame Karine MICHOT, vice-présidente de la Communauté de Communes, cotés et paraphés par mes soins, ainsi que les dossiers d'enquête, ont été mis à la disposition du public, en mairie de BOURRE et au siège de la Communauté de Communes à CONTRES, aux jours et heures habituels d'ouverture des collectivités

Le public pouvait également participer par voix dématérialisée sur une adresse dédiée ouverte par la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

Le public pouvait adresser des courriers au commissaire enquêteur, à la mairie de BOURRE.

J'ai tenu 3 permanences en mairie de BOURRE les 6, 17 décembre 2021 et 6 janvier 2022.

A l'issue de la dernière permanence, j'ai récupéré les registres clos par mes soins et le dossier d'enquête.

Comme prévu à l'arrêté de la Communauté de Communes, et selon les dispositions de l'article 8, 2^{ème} alinéa de l'article 123-18 du code de l'environnement, j'ai dressé le procès-verbal des observations recueillies, et lui ai fait parvenir par mail le 11 janvier 2022.

- 1 observation favorable a été portée sur le registre de BOURRE, exprimée par Monsieur Michel DUMONT-DAYOT : « projet valorisant pour ce jeune agriculteur qui veut mettre en valeur son activité »
- aucun message électronique sur l'adresse mail dédiée
- aucun courrier à mon intention
- aucune observation, proposition et contre-proposition orale

J'ai indiqué ci-dessus l'ensemble des observations, propositions et contre-propositions mis à ma disposition au cours de l'enquête.

Ce procès-verbal a été envoyé ce jour à la Communauté de Communes Val de Cher Controis, représentée par Madame Karine MICHOT, vice-présidente.

Ce procès-verbal n'appelle pas de mémoire en réponse.

A VIERZON, le 11 janvier 2022
Le Commissaire enquêteur,



Patrick ANDRE

Reçu le 11 janvier 2022